

DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

12 décembre 2019

IOR 40/1574/2019

AILRC-FR

COP 25. LES ÉTATS S'APPRÊTENT À OUVRIR LA VOIE À DES DÉCENNIES D'ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS

Quelques heures avant que les États ne concluent un accord dans le cadre des négociations sur le climat 2019 à la 25^e Conférence des parties (COP25) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Amnesty International demande aux négociateurs de prêter enfin attention aux revendications des populations et de placer les questions relatives aux droits humains au cœur de leurs décisions. S'en abstenir reviendrait à ouvrir la voie à des décennies d'atteintes aux droits humains dont ils seront responsables.

S'ENGAGER POUR UNE ACTION CLIMATIQUE URGENTE ET RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS

Il est vital que la décision finale de la COP25 reconnaisse l'urgence d'une action climatique et d'une élaboration ou d'une révision par tous les pays de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), afin de répercuter l'ambition la plus forte possible en vue de maintenir la hausse moyenne mondiale des températures au-dessous de 1,5 °C. Elle doit aussi requérir que les CDN soient élaborées et mises en œuvre dans une démarche participative, en dialoguant avec les populations locales, en obtenant le consentement, libre, préalable et éclairé des populations indigènes et en prenant en compte la dimension de genre et les obligations relatives aux droits humains. Si les États ne présentent pas de nouveaux plans climat l'an prochain ou si ceux-ci manquent d'ambition, des violations des droits humains escortent les catastrophes climatiques d'un monde présentant au moins 3 degrés au-dessus du niveau de l'ère préindustrielle.

NE PAS ACCEPTER DE RÈGLES SE TRADUISANT PAR DES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS

Les négociations sur les marchés carbone doivent inclure des engagements envers des garanties relatives aux droits humains. Ces garanties sont nécessaires pour évaluer les impacts négatifs en termes de droits humains avant d'adopter des projets et faire en sorte que les personnes directement touchées par les projets sur le marché carbone aient leur mot à dire dans l'élaboration de ces mesures. Se passer de ces garanties et d'un mécanisme indépendant de traitement des plaintes condamnera les populations locales et indigènes à de nouvelles violations des droits humains, comme on a déjà pu le voir avec des projets « verts ». Ce qui est en jeu, c'est la vie, la santé et bien souvent la survie culturelle de populations entières, soumises à la discrimination et à la marginalisation depuis des siècles. Il vaut mieux ne pas parvenir à un accord du tout que d'adopter des règles qui ne portent pas de réelle ambition climatique et sont susceptibles de nuire aux citoyens.

LES PAYS LES PLUS RICHES DOIVENT CESSER DE PROFITER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre des négociations sur les « pertes et préjudices », les pays les plus riches doivent assumer leurs obligations relatives aux droits humains afin de soutenir et de fournir des recours, notamment des indemnités financières, à ceux dont les droits sont bafoués par les changements climatiques. Les pays développés sont responsables de l'immense majorité des émissions de gaz à effet de serre et ne devraient pas attendre des pays en développement qu'ils en paient le prix fort. Ceux qui refusent de payer leur juste part tournent le dos à près de quatre millions de personnes qui ont tout perdu, sauf la vie, dans les deux cyclones ayant ravagé le Mozambique en 2019 et aux habitants des îles du Pacifique qui ont besoin d'être réinstallés de toute urgence en raison de l'élévation du niveau de la mer.

NE PAS OUBLIER LES FEMMES ET LES GROUPES MARGINALISÉS

Les États doivent adopter un nouveau Plan d'action pour l'égalité des sexes, qui soit renforcé, cohérent avec les droits humains et garantisse pleinement l'intégration des questions liées au genre et la participation égale des femmes et des groupes marginalisés dans les processus décisionnels sur le climat. S'abstenir reviendrait à faire savoir que l'égalité de genre n'est plus une priorité de l'action climatique.

Amnesty International rappelle aux négociateurs que les revendications évoquées ne sont pas des questions mineures portées par quelques organisations, mais des appels en faveur de l'action climatique et de la justice climatique qui unissent des citoyens du monde entier, rassemblant des populations indigènes, des enfants et des jeunes, des femmes, des personnes souffrant de handicaps, des syndicats, des personnes LGBTI, des minorités, des personnes vivant dans la pauvreté et tous ceux qui sont le plus touchés par la crise du climat. Si ces voix distinctes ne sont pas entendues, la déconnexion entre négociations climatiques et besoins et droits des populations se traduira par de nouvelles catastrophes en termes de droits humains liées au climat.

Pour en savoir plus, veuillez contacter : chiara.liguori@amnesty.org